



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P408_2020

Date : 10/11/2020

OBJET : Renouvellement de la prestation d'analyse de la pratique professionnelle à destination du personnel de la petite enfance du multi-accueil « La Farandole » à Valognes.

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin – Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin a signé en 2018 une convention avec Hélène HASNE-BEAUFILS – Psychologue – 4 bis, rue de la Bucaille à CHERBOURG-en-COTENTIN.

Cette convention définit les modalités d'intervention et les dispositions financières de l'intervention d'une psychologue pour 5 séances d'analyse de la pratique professionnelle à destination du personnel de la petite enfance du multi-accueil « La Farandole » à Valognes.

Cette convention étant arrivée à échéance, il y a lieu de procéder à son renouvellement, pour l'année scolaire, soit du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 juillet 2021, à raison de 5 séances, pour un coût forfaitaire de 190 € la séance.

Cette convention est renouvelable 2 fois, par reconduction expresse

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

Vu la convention de création du service commun du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin en date du 31 janvier 2019,

Décide

- **D'autoriser** le Président à signer avec Mme Hélène HASNE-BEAUFILS, psychologue, la convention pour le soutien professionnel à destination du personnel de la petite enfance du multi-accueil « La Farandole » à Valognes.
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE